

LES GRANDS DOSSIERS



Une bonne nouvelle pour les abonnés de la bibliothèque!

La bibliothèque municipale de Gatineau sera d'ici peu à la fine pointe de la technologie. En effet, à compter du mois de février, un nouveau système informatique verra le jour dans notre bibliothèque municipale.

Horizon est l'un des systèmes les plus perfectionnés qui existent à ce jour dans l'industrie. Ainsi, en tant qu'abonné de la

bibliothèque, vous pourrez faire des recherches, réserver vos documents et renouveler vos emprunts, le tout dans le confort de votre foyer ainsi que dans les dix bibliothèques composant la bibliothèque municipale de Gatineau. ▶



Les sites de glissade à Gatineau

Profitez de la saison hivernale pour mettre le nez dehors et dévaler l'une des douze pentes de glissade aménagées et entretenues par la Ville de Gatineau.

Inspectés quotidiennement par des employés municipaux pour assurer des conditions de glisse sécuritaires et inciter les usagers à la prudence, les sites de glissade seront ouverts

jusqu'au 31 mars prochain, sous réserve des conditions atmosphériques. Des panneaux de signalisation vous informeront en cas de fermeture des sites. ▶

ACTUALITÉS



Récupération de vieux ordinateurs

La Ville de Gatineau récupère maintenant les vieux ordinateurs ainsi que les écrans, les

imprimantes, les claviers et les souris. ▶



Ordre de Gatineau : l'excellence à l'honneur

Au mois de mai 2006 se tiendra déjà la deuxième édition de l'Ordre de Gatineau.

En tant que plus haute distinction honorifique municipale, l'Ordre de Gatineau tient à honorer ses citoyens qui ont contribué au rayonnement de la ville. ▶

[La neige, on s'en mêle!](#) ▶
[C'est l'hiver, méfiez-vous...](#) ▶

PRENEZ PLACE!



Prenez place à la participation citoyenne!

Les élus et les fonctionnaires municipaux travaillent dans l'intérêt de la collectivité gatinoise. Pour ce faire, ils vous invitent à prendre part aux processus décisionnels qui ont un impact sur votre qualité de vie. La participation citoyenne, c'est

simple!

Voici quatre portes d'entrée permettant de prendre part aux enjeux municipaux :

1. Prenez place **aux séances du conseil municipal!** Les séances du conseil municipal sont publiques. Lors de ces séances, vous pouvez poser des questions aux élus sur des sujets reliés au domaine municipal.

2. Prenez place **aux commissions et aux comités municipaux.** ▶

SAVIEZ-VOUS QUE...

Postel

Saviez-vous que vous pouvez désormais recevoir et consulter vos factures de taxes de la Ville de Gatineau en vous inscrivant à www.postel.ca?

QUOI DE NEUF?

- Bal de Neige 2006
- Webreportage: Site de glissades
- Mois de l'histoire des Noirs
- Atlas de Gatineau
- Programme de subventions





LES GRANDS DOSSIERS



Une bonne nouvelle pour les abonnés de la bibliothèque!

La bibliothèque municipale de Gatineau sera d'ici peu à la fine pointe de la technologie. En effet, à compter du mois de février, un nouveau système informatique verra le jour dans notre bibliothèque municipale. *Horizon* est l'un des systèmes les plus perfectionnés qui existent à ce jour dans l'industrie. Ainsi, en tant qu'abonné de la bibliothèque, vous pourrez faire des recherches, réserver vos documents et renouveler vos emprunts, le tout dans le confort de votre foyer ainsi que dans les dix bibliothèques composant la bibliothèque municipale de Gatineau.

À l'aide de ce nouveau système informatique, vous pourrez consulter le catalogue de la bibliothèque à la fois par l'entremise du nouveau site Web et de nouveaux équipements informatiques en bibliothèque, mais vous pourrez également réserver gratuitement les documents que vous désirez, le tout en ligne. Toutes ces transactions (réservations, prêts, renouvellements) seront inscrites à votre dossier d'abonné que vous pourrez consulter en ligne 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Vous constaterez également que le catalogue, désormais plus convivial, a été amélioré, entre autres, pour faciliter le repérage de livres, de documents audiovisuels et de périodiques.

Ainsi, vous aurez un accès aux collections et aux services avec l'une des meilleures technologies qui soient. Alors, dès février, branchez-vous au site de la bibliothèque : <http://www.gatineau.ca/bibliotheque.htm>

LES GRANDS DOSSIERS



Les sites de glissade à Gatineau

Profitez de la saison hivernale pour mettre le nez dehors et dévaler l'une des douze pentes de glissade aménagées et entretenues par la Ville de Gatineau.

Inspectés quotidiennement par des employés municipaux pour assurer des conditions de glisse sécuritaires et inciter les usagers à la prudence, les sites de glissade seront ouverts jusqu'au 31 mars prochain, sous réserve des conditions atmosphériques. Des panneaux de signalisation vous informeront en cas de fermeture des sites.

Règles de sécurité :

- La glissade n'est permise qu'aux douze sites aménagés à cet effet.
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé.
- La glissade n'est permise que dans les corridors désignés à cet effet.
- La fabrication de tremplins et de bosses est interdite.
- Les enfants âgés de moins de dix ans devraient toujours être accompagnés d'un adulte.
- Les skis, les planches à neige et les vélos sont interdits dans tous les sites, de même que les carpettes, les soucoupes et les chambres à air dans les sites de niveau avancé.

Sites de glissade entretenus et autorisés à Gatineau

| Parc | Classification* |
|------------------------------------|-----------------|
| Parc des Cèdres (secteur d'Aylmer) | Débutant |
| Parc Front (secteur d'Aylmer) | Débutant |
| | |

| | |
|--|---------------|
| Parc des Paysans (secteur d'Aylmer) | Débutant |
| Parc Sainte-Bernadette (secteur de Hull) | Débutant |
| Parc de l'école Saint-Paul (secteur de Hull) | Avancé |
| Parc Gilbert-Garneau (secteur de Gatineau) | Débutant |
| Parc de la Baie (secteur de Gatineau) | Débutant |
| Parc des Draveurs (secteur de Gatineau) | Débutant |
| Parc Ernest-Gaboury (secteur de Gatineau) | Débutant |
| Parc de l'Oiseau-Bleu (secteur de Gatineau) | Débutant |
| Parc Lemoyne (secteur de Gatineau) | Avancé |
| Parc du Lac-Beauchamp (secteur de Gatineau) | Intermédiaire |

* **Débutant** : enfants âgés de 4 à 6 ans (vitesse maximale de 11 km/h atteinte)

Intermédiaire : enfants âgés de 7 à 9 ans (vitesse maximale de 25 km/h atteinte)

Avancé : enfants âgés de 10 ans et plus (vitesse maximale de 50 km/h atteinte)

Profitez de la saison hivernale pour mettre le nez dehors! Pour plus de renseignements sur les sites de glissade, visitez le site Web de la Ville à www.gatineau.ca.



Récupération de vieux ordinateurs

La Ville de Gatineau récupère maintenant les vieux ordinateurs ainsi que les écrans, les imprimantes, les claviers et les souris. Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui a été adopté en juin dernier.

Réalisée en collaboration avec le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de l'Outaouais, cette initiative vise à récupérer du matériel informatique des résidants pour former de jeunes décrocheurs inscrits au programme de formation du CFER.

Cinq dépôts permanents sont maintenant ouverts sur le territoire. Ces dépôts sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (sauf les jours fériés), aux endroits suivants :

- Centre de récupération et de transbordement, 860, boulevard de la Carrière, secteur de Hull
- CFER de l'Outaouais, 444, boulevard Saint-René Est (porte arrière), secteur de Gatineau
- Usine du CFER de l'Outaouais, 418, rue Saint-Louis, secteur de Gatineau
- Centre de services de Buckingham, 515, rue Charles
- Centre de services de Masson-Angers, 57, chemin de Montréal Est

Pour en savoir davantage sur le sujet, s'adresser au CFER de l'Outaouais en composant le (819) 770-0103.



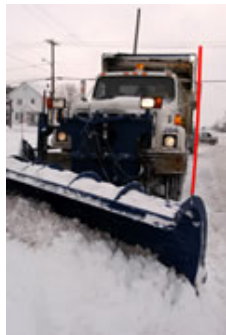
Ordre de Gatineau : l'excellence à l'honneur

Au mois de mai 2006 se tiendra déjà la deuxième édition de l'Ordre de Gatineau. En tant que plus haute distinction honorifique municipale, l'Ordre de Gatineau tient à honorer ses citoyens qui ont contribué au rayonnement de la ville. Les Gatinois ont la possibilité de reconnaître des candidats potentiels, pas nécessairement connus du grand public, et ce, pour l'ampleur de leur travail, de leur dévouement, et de leur engagement au sein de notre collectivité. La fierté d'appartenir à la grande ville de Gatineau fait des Grands citoyens des ambassadeurs hors pair pour notre ville.

Si vous connaissez un citoyen digne d'une mise en candidature, vous pouvez le recommander auprès du comité de sélection en soumettant un dossier complet répondant aux cinq critères de sélection disponibles dans le site Web municipal et dans les centres de services et les bibliothèques, **dès le mois de février**. Le dossier doit être recommandé par deux personnes et appuyé par une troisième personne ne faisant pas partie de la famille directe du candidat. Suivez donc dès le mois de février la campagne publicitaire pour connaître les détails sur les critères de sélection.

L'an dernier, trois Grands citoyens ont reçu les éloges de la population gatinoise : l'honorable Gérald-A. Beaudoin, juriste de renommée nationale, madame Yvette Debain, artiste fondatrice de la galerie l'Imagier et monsieur Charles Henry, directeur général de l'équipe de hockey Les Olympiques de Gatineau pendant de nombreuses années. Dans leurs domaines respectifs, ils ont été — et continuent d'être — des modèles d'inspiration pour leurs concitoyens.

Soulignons ensemble l'excellence à Gatineau! Pour plus de renseignements sur les récipiendaires de l'édition de 2005, visitez l'adresse suivante : www.gatineau.ca/webdiffusion.htm#ceremonie-ordre.



La neige, on s'en mêle!

Saviez-vous qu'une opération de déneigement est habituellement déclenchée lorsqu'il y a une accumulation de **cinq centimètres** de neige ou plus au sol? Dans les rues locales des quartiers résidentiels, la quantité de neige requise pour commencer les opérations est de **7,5 centimètres**. Pour les précipitations moins abondantes, une opération d'épandage d'abrasifs ou de fondants est effectuée sur l'ensemble du territoire.

Le plan de déneigement de Gatineau prévoit 16 heures pour déblayer l'ensemble de la ville après la fin des précipitations. Le délai pour le déneigement des trottoirs est de 24 heures après la fin des précipitations. Ces délais sont aussi valables les week-ends et les jours fériés, mais peuvent être affectés par des événements imprévisibles comme les bris mécaniques, les froids extrêmes, la poudrerie ou une autre tempête de neige. Par ailleurs, dès cet hiver, la Ville de Gatineau augmentera le nombre de kilomètres de trottoirs déneigés.

INFODÉNEIGEMENT

Vous prévoyez des déplacements au lendemain d'une tempête? Pour votre sécurité, avant de quitter la maison, vérifiez l'état des routes! Accessible en tout temps dans le site Web de la Ville, [Infodéneigement](#) vous permet d'obtenir rapidement et facilement des informations utiles concernant les opérations de déneigement en cours.

En quelques clics et en inscrivant simplement votre adresse, vous saurez à quel moment votre rue sera déblayée et quand l'opération de déneigement sera complétée à travers la ville.

QUAND DÉNEIGER ENDOMMAGE...

En raison de la couverture de neige réduisant la visibilité, il est possible que les équipements de déneigement de la Ville endommagent accidentellement votre propriété. N'hésitez pas à signaler ces incidents en composant le 3-1-1. Les travaux de réparation de votre terrain seront effectués promptement au cours de la période estivale.

RAPPEL

Il est interdit de jeter, de pousser ou de déposer de la neige dans la rue et sur les trottoirs. Le non-respect de ce règlement peut entraîner une amende de 85 \$, sans compter que la Ville peut enlever cette neige aux frais du citoyen fautif.

Le dépôt de vos poubelles et de vos bacs de recyclage sur votre terrain (et non sur le trottoir ou la bordure) facilite grandement les opérations de déneigement.

ACTUALITÉS



C'est l'hiver, méfiez-vous... aussi de vous!

L'hiver, c'est la saison du ski, des bonshommes de neige ou pour certains de l'hibernation. Quel que soit votre train de vie, la saison hivernale entraîne parfois des surprises indésirables.

Encore cette année, le ministère des Transports du Québec, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Gatineau, a lancé la campagne hivernale sous le thème « C'est l'hiver, méfiez-vous... aussi de vous! »

Cette campagne a pour but de favoriser une meilleure compréhension des risques de circuler en hiver, peu importe les conditions météorologiques, et de développer chez les conducteurs un réflexe d'adaptation aux conditions hivernales qui peuvent en surprendre plus d'un.

Soyez aux aguets! Ce mois-ci, la Ville de Gatineau poursuit sa vaste campagne de sensibilisation au ralentissement à la vitesse « La vitesse à ses limites! ». Entre-temps, voici quelques trucs utiles qui vous permettront d'éviter les mauvaises surprises :

- Équipez votre véhicule de quatre pneus d'hiver
- Ralentissez pour éviter de dérapier sur une chaussée glissante
- Consultez la section Infodéneigement du site Web de la Ville pour connaître l'état des rues de votre quartier
- Regardez aussi les bulletins météorologiques de chaînes comme [MétéoMédia](#) avant de prendre la route.

Pour plus de conseils, procurez-vous gratuitement le guide intitulé *Conduire au Québec* dans les stations-service Ultramar.



PRENEZ PLACE!

Prenez place!



Les élus et les fonctionnaires municipaux travaillent dans l'intérêt de la collectivité gatinoise. Pour ce faire, ils vous invitent à prendre part aux processus décisionnels qui ont un impact sur votre qualité de vie. La participation citoyenne, c'est simple!

Voici quatre portes d'entrée afin de prendre part aux décisions municipales :

1. Prenez place aux séances du conseil municipal!

Les séances du conseil municipal sont publiques. Lors de ces séances, vous pouvez poser des questions aux élus sur des sujets reliés au domaine municipal. Les séances sont également télédiffusées en direct sur les ondes de Canal Vox et sont disponibles le lendemain dans le site Web de la Ville. En général, ces séances ont lieu un mardi sur trois, à la salle Jean-Després de la Maison du Citoyen, dès 19 h 30. Le conseil municipal siège aussi une fois par année, dans les différents secteurs de la ville.

2. Prenez place aux commissions et aux comités municipaux!

Les commissions et les comités sont des instances créées par la Ville pour étudier en profondeur des dossiers précis. Ils offrent concrètement aux citoyens la possibilité de s'engager dans leur communauté. C'est au sein de ces comités et de ces commissions que les citoyens, partenaires, élus et fonctionnaires échangent, discutent et élaborent des recommandations qui seront soumises au conseil municipal. Les dates des réunions varient selon les mois.

3. Prenez place aux consultations publiques!

Les consultations publiques sont des forums de discussion sur des thèmes précis. Cette activité permet aux citoyens d'exprimer leurs idées et leur opinion. Les consultations publiques se déroulent sur une base régulière. Plusieurs consultations seront bientôt organisées au cours des prochains mois.

4. Prenez place auprès de votre conseiller municipal!

Enfin, il est possible d'exprimer vos idées et votre opinion en tout temps en communiquant directement avec le conseiller municipal de votre district au (819) 595-7110.

Consultez la gamme d'outils d'information comme le site Web, le bulletin électronique, les avis publics, les documents d'information, le 3-1-1 et les centres de services.



BULLETIN ÉLECTRONIQUE de la Ville de Gatineau · Service des communications
5, rue Laurier, C. P. 1970, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3Y9 | lavie-laville@gatineau.ca

© 2005 Ville de Gatineau. Tous droits réservés.
Politique de confidentialité et de protection de la vie privée.